Proposition

Assurances collectives

Au terme du 1^{er} trimestre de mise en œuvre du régime d'assurances collectives tel que choisi lors de la <u>consultation</u> de décembre 2017, faut-il consulter nos membres sur :

- 1. La continuation ou non d'un régime d'assurances collectives pour les membres de l'AGECVM à la session Automne 2019?
- 2. Si oui, quelles options de base choisir :
 - a. Garder le régime actuel à 40,00 \$ par année (13,35 \$ Automne, 26,65 \$ Hiver);
 - b. Ajouter à la couverture actuelle l'ensemble de la couverture santé et de la couverture vision au coût global (dentaire, santé et vision) de 100,00 \$ par année (40,00 \$ Automne, 60,00 \$ Hiver).
 - c. Ou Ajouter à la couverture actuelle en santé les consultations de professionnels de la santé (40,00 \$ / visite, maximum de 300,00 \$ par an) à un coût de global de 70,00 \$ par année (23,35 \$ Automne, 46,65 \$ Hiver), le reste de la couverture santé demeurerait en cas d'accident seulement.

Options supplémentaires proposées (le coût s'ajoutera à la couverture choisie) :

- d. Ajouter une couverture protection juridique à un coût de 18,00 \$ par année qui s'ajouterait à la couverture choisie
- e. Ajouter un programme d'aide en santé étudiante au coût de 4,83 \$ par année qui s'ajouterait à la couverture choisie
- f. Ajouter, en vision, les lunettes ou lentilles cornéennes (100,00 \$ / 24 mois) pour 16,00 \$ par année qui s'ajouterait à la couverture choisie

Il est proposé que les questions référendaires soient les suivantes :

L'AGECVM doit-elle conserver un régime d'assurances collectives pour ses membres à la session Automne 2019 ?

(choix de conserver ou non ce régime à la majorité absolue (au moins 50,00 % des voix) : Oui Non Abstention

Nonobstant votre réponse à la 1^{ère} question choisissez un des trois régimes de base proposés pour la session Automne 2019 (sera retenu le régime qui recueillera le plus de voix (majorité simple) :

Régime actuel	Amélioration santé 1	Amélioration santé 2
Dentaire	Dentaire	<u>Dentaire</u>
Maximum annuel de 350,00 \$	Maximum annuel de 350,00 \$	Maximum annuel de 350,00 \$
Prévention: 50,00 %	Prévention : 50,00 %	Prévention : 50,00 %
Extraction: 40,00 %	Extraction: 40,00 %	Extraction: 40,00 %
Examen annuel	Examen annuel	Examen annuel
Accident dent. : 100,00 %	Accident dent. : 100,00 %	Accident dent. : 100,00 %
<u>Santé</u>	<u>Santé</u>	<u>Santé</u>
uniquement en cas d'accident	<u>Spécialistes de la santé</u> : 40,00 \$ /	<u>Spécialistes de la santé</u> : 40,00 \$ /
Maximum annuel : 5.000,00 \$ / an	visite	visite
Spécialistes de la santé : 40,00 \$ /	Reste	Maximum annuel : 5.000,00 \$ / an
visite	uniquement en cas d'accident	<u>Vaccins</u> : 100,00 %
<u>Vaccins</u> : 100,00 %	Maximum annuel : 5.000,00 \$ / an	Services diagnostiques: 100,00 %
Services diagnostiques : 100,00 %	<u>Vaccins</u> : 100,00 %	<u>Ambulance</u> : 100,00 %
<u>Ambulance</u> : 100,00 %	Services diagnostiques : 100,00 %	<u>Hospitalisation Chambre semi-privée</u> :
<u>Hospitalisation Chambre semi-privée</u> :	<u>Ambulance</u> : 100,00 %	100,00 %
100,00 %	<u>Hospitalisation Chambre semi-privée</u> :	<u>Indemnités Hospitalisation</u> : 50,00 \$/j.
<u>Indemnités Hospitalisation</u> : 50,00 \$/j.	100,00 %	<u>Frais d'enseignement</u> : 25,00 \$ /
Frais d'enseignement : 25,00 \$ /	<u>Indemnités Hospitalisation</u> : 50,00 \$/j.	heure, jusqu'à 500,00 \$
heure, jusqu'à 500,00 \$	<u>Frais d'enseignement</u> : 25,00 \$ /	<u>Décès et mutilation par accident</u> :
<u>Décès et mutilation par accident</u> :	heure, jusqu'à 500,00 \$	jusqu'à 5.000,00 \$
jusqu'à 5.000,00 \$	<u>Décès et mutilation par accident</u> :	<u>Équipement médical</u> : 100,00 %
<u>Équipement médical</u> : 100,00 %	jusqu'à 5.000,00 \$	

	<u>Équipement médical</u> : 100,00 %	
Vision	Vision	Vision
Examen de la vue : 50,00\$ par 24	Examen de la vue : 50,00\$ par 24	Examen de la vue : 50,00\$ par 24
mois	mois	mois
uniquement en cas d'accident	uniquement en cas d'accident	uniquement en cas d'accident
<u>Lunettes et lentilles cornéennes</u> :	<u>Lunettes et lentilles cornéennes</u> :	<u>Lunettes et lentilles cornéennes</u> :
100,00 \$ / 24 mois	100,00 \$ / 24 mois	100,00 \$ / 24 mois
40,00 \$ / année	70,00 \$ / année	100,00 \$ / année
13,35 \$ A / 26,65\$ H	23,35 \$ A / 46,65 \$ H	33,35 \$ A / 66,65 \$ H

Choisir l'une ou l'autre (jusqu'à trois choix possibles) des trois options supplémentaires proposées, dont le coût annuel s'ajoutera à l'option de base choisie : seules seront retenues la ou les options ayant obtenu la majorité absolue (au moins 50,00 % des voix)

Aide en santé étudiante	Protection juridique	Couverture vision améliorée
Contacter des professionnels pour	<u>Ligne d'assistance juridique</u> sans frais	Vision
toute sorte de préoccupations liées à	→ accès rapide et gratuit à des con-	Examen de la vue : 50,00\$ par 24
la santé mentale	seils légaux dans tous les domaines du	mois
24 h. sur 24 / 7 jours sur 7	droit	<u>Lunettes et lentilles cornéennes</u> :
	Représentation juridique : prise en	100,00 \$ / 24 mois
	charge par un.e avocat.e de procé-	Reste
	dures liées aux domaines du droit sui-	uniquement en cas d'accident
	vants :	
	Logement, Travail, Académique, Mé-	
	diation civile entre particuliers, Droits	
	de la personne, Accompagnement aux	
	petites créances	
4,83 \$ par année	18,00 \$ par année	16,00 \$ par année
s'ajouterait à la couverture choisie	s'ajouterait à la couverture choisie	s'ajouterait à la couverture choisie

Règlement DE LA CONSULTATION

(Proposé à la Table de concertation A18-04, du mercredi 14 novembre 2018)

QUORUM: 25 % des membres, incluant les abstentions:

JOURNÉES DE VOTE: maximum cinq pour atteindre le quorum;

INSTANCE DÉCISIONNELLE : position considérée comme étant adoptée par l'Association générale étudiante du Cégep du Vieux Montréal (AGECVCM) ou rejetée selon la majorité définie ci-dessous et une participation telle que prévue ci-dessus;

MAJORITE:

1ère question : majorité absolue (au moins 50,00 % des voix exprimées); 2ème question : majorité simple 3ème question : seront retenus et leur coût ajouté au régime de base choisi le ou les choix ayant obtenu une majorité absolue (au moins 50,00 % des voix exprimées)

Mode de scrutin

CONSIDÉRANT l'importance de pouvoir permettre à tous les membres de l'Association générale étudiante du Cégep du Vieux Montréal (AGECVM) de s'exprimer sur la question; CONSIDÉRANT que la charte de l'AGECVM n'exclut pas le vote électronique et que le Guide pour tenir une élection ou un référendum dans les collèges et les universités de la D.G.E.Q. le propose même comme manière de

Il est proposé que le mode de scrutin soit par vote électronique, via Omnivox.

Il est proposé que la Table de concertation mandate le Bureau exécutif pour établir d'éventuelles autres modalités référendaires.

Calendrier de la consultation Il est proposé que le calendrier de la consultation soit le suivant :

Jeudi 6 décembre 2018:

premier jour de la campagne référendaire Informations disponibles au secrétariat de l'AGECVM Mercredi 12 décembre 2018:

dernier jour de la campagne référendaire Informations disponibles au secrétariat de l'AGECVM Jeudi 13 décembre 2018, à 07h00:

premier jour de scrutin par Omnivox;

Mercredi 19 décembre 2018:

dernier jour de scrutin par Omnivox, à 21h00; Jeudi 20 décembre 2018, 10h00:

dévoilement des résultats.

